

714 Route de Plessy 74300 THYEZ FRANCE Tel: 0033 450 960 920

E-mail: info@crylax.com

HTTP://WWW.CRYLAX.COM

REP-MOD-2020





ECONOMISEZ!!! REPARATION de vos PORTE-OUTILS motorisés

MT* et autres marques*



the owner of HTTP:/WWW.CRYLAX.COM Ph 0033 450 960 920 info@crylax.com

Il est possible de réaliser de substantielles économies sur les investissements en réparant ou révisant son matériel. C'est ce que nous vous proposons en mettant à votre disposition les ateliers du service après-vente MT.

D'IMPORTANTES ECONOMIES

Employé dans les conditions normales et révisé périodiquement, un porte-outil motorisé reste performant pendant des années. Réduisant vos investissements de 30% à 50%, les économies accumulées sont considérables!

COMME LE NEUF!

Votre porte-outil est reconditionné dans les conditions du matériel neuf, c'est-à-dire dans les mêmes ateliers et avec le même matériel.

PAR DES PROFESSIONNELS

Les réparations sont effectuées par des experts : les techniciens qui montent et contrôlent habituellement les appareils neufs MT*!

DES REPARATIONS GARANTIES!

Les réparations bénéficient d'une garantie de 6 mois ! La date de réparation est gravée sur la carcasse de votre module.

TOUTES LES MARQUES!

Certains fabricants n'ont pas la capacité de réparer leur propre matériel : quelle-que soit la marque de votre porte-outil motorisé et de la machine outil qui en est équipée, vous pouvez nous l'adresser pour réparation !!

COMMENT PROCEDER?

Emballez soigneusement votre matériel pour le protéger des chocs subis lors des transports, joignez à votre colis un bordereau reprenant les références de chaque porte-outil à réparer et envoyer votre colis à

CRYLAX, 714 Route de Plessy, 74300 THYEZ

DELAIS

Comptez 3 à 4 semaines pour recevoir votre devis, et 6 à 8 semaines entre le moment où vous expédiez votre matériel et celui ou il vous reviendra réparé. Ce délai est dû au fait que les devis et interventions sont effectuées par les techniciens chargés du montage du matériel neuf.

COÛTS

Le coût s'élève généralement à 50% du prix neuf et dépasse rarement 60% pour les modèles les plus élaborés. Si vous choisissez de ne pas effectuer la réparation, un forfait de \in 120.00 vous sera automatiquement facturé.

MATERIEL NON REPARABLE

Pour éviter le coût d'un forfait inutile, n'envoyez que du matériel réparable : le porte-outil motorisé doit être complet, sa broche ne doit pas être fendue ni cassée car la réparation ne sera pas rentable (hormis sur les MT* dont les broches sont en stock à l'usine).

MATERIEL REPARE

Il vous est retourné dans un emballage protecteur de polyuréthanne injecté.

CONSEILS POUR LA BONNE GESTION DE VOS PORTE-OUTILS MOTORISES

- N'employez que des porte-outils neufs ou reconstruits
- Constituez-vous un stock de rechange en faisant réparer systématiquement tout appareil usé ou réformé.
- Si vos besoins sont importants, n'envoyez pas tout votre matériel en même temps, pratiquez un roulement par petits lots mensuels de 5 à 10 pièces maximum, jamais plus.
- Maintenez préventivement vos appareils en les faisant rénover périodiquement.





Détail d'une révision



Baruffaldi* révisé



Axial Eppinger* révisé



Module Heimatec* révisé



Module à tailler MT* reconstruit



Exemple de marquage de la date de réparation, et cas particulier : ce modèle de 15 ans en est à sa seconde intervention et repart comme neuf pour plusieurs années.

^{*} Ces marques ne sont citées qu'à titre informatif et demeurent la propriété de leurs dépositaires



Conditions générales de vente

Toute commande implique l'adhésion sans réserve aux dispositions ci-dessous qui ne sauraient être modifiées sauf stipulation contraire.

AVERTISSEMENT

Crylax se réserve le droit d'apporter sans préavis toute modification dans la réalisation et les données techniques de ses produits. De ce fait, les dessins et indications inscrits dans ce catalogue ne sont donnés qu'à titre indicatif.

COMMANDES

Toute première commande nécessitant l'ouverture d'un compte client doit être accompagnée de son règlement, d'un relevé d'identité bancaire et des références commerciales d'usage. Sans ces documents, nos envois seront faits contre remboursement ou par règlement préalable. Minimum de commande 150 Euros net hors taxes.

PRIX

Les prix retenus pour la facturation sont toujours ceux de notre tarif en vigueur au moment de la livraison.

FRAIS DE PORT ET DE REGLEMENT

Les frais de port et d'emballage et de règlement sont toujours à la charge du client. Les emballages ne sont pas repris.

EXPÉDITIONS

Les commandes sont exécutées dans la plus grande exactitude compatible avec les aléas de la fabrication et des approvisionnements. Les expéditions sont faites aux risques et périls du client, quel que soit le mode de transport utilisé. Le franco de port éventuel ne change pas ces conditions.

EXPORTATION

Nos modalités de livraison à l'exportation sont régies par les Incoterms de la chambre de commerce internationale indiqués sur nos factures.

RÉCLAMATIONS

Toute contestation, pour être prise en considération, devra être formulée au transporteur responsable par lettre recommandée dans les trois (3) jours (article 105 du code du commerce). Aucune réclamation ne pourra être prise en compte passé un délai de huit (8) jours après réception de la marchandise. Aucun retour ne sera accepté sans notre accord préalable et écrit, les articles retournés devront être récents, à l'état de neuf et dans leur emballage d'origine. En cas de retour, nous nous réservons la possibilité d'appliquer une moins-value de 20 % (vingt-pour-cent) sur le prix facturé, à titre d'indemnité relative aux frais subis.

DÉLAIS

Les délais sont donnés à titre indicatif, leur non-observation, non plus que l'obligation de livraison complète, ne peuvent engager notre responsabilité. Les retards ne donnent aux clients aucun droit d'annuler les commandes, d'en refuser la livraison ou de réclamer des dommages-intérêts ou indemnités à quelque titre que ce soit.

GARANTIE

La sévérité de notre contrôle nous permet de garantir nos fournitures contre tout vice de fabrication. Toutefois, si pour des raisons indépendantes de notre volonté, un défaut se révélait à l'usage, notre garantie se limite à l'échange du produit reconnu par nous défectueux, à l'exclusion de tous dommages-intérêts pour quelque cause que ce soit.

PAIEMENT – PENALITES DE RETARD

Factures jusqu'à 150 Euros net hors taxes : comptant par chèque ou virement impérativement sous huit (8) jours date de facture sans aucune déduction d'escompte. Factures supérieures à 150 Euros net hors taxes : par chèque date de facture à 30 jours nets. Nous refusons les traites. Nos factures sont toujours payables à Thyez aux échéances fixées suivant nos accords particuliers. A défaut de paiement à l'échéance, nous appliquerons en plus des agios correspondants, au taux de 1.7 % par mois, une indemnité forfaitaire de 40 Euros pour frais de recouvrement. Le non-paiement d'une seule échéance entraîne l'exigibilité immédiate de la totalité de nos créances et la suspension ou l'annulation à notre gré des commandes et livraisons en cours.

RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ – TRANSFERT DES RISQUES

Il est expressément convenu que le vendeur conserve la propriété des marchandises livrées jusqu'au paiement intégral de leur prix en principal et intérêts (loi n° 80-335 du 12 mai 1980), la remise du chèque ou autre titre créant une obligation de payer ne constituant pas un paiement. Cependant, dès la livraison des dites marchandises, l'acquéreur en deviendra responsable, le transfert de la possession impliquant le transfert des risques. Il s'engage à souscrire, dès à présent, au bénéfice du vendeur, un contrat d'assurances garantissant leur perte, vol, détérioration ou destruction.

ORIGINE

Bien que n'étant pas fournis par les constructeurs cités dans notre catalogue, les produits que nous proposons s'adaptent parfaitement à leurs machines. Les marques demeurent la propriété de leurs dépositaires et ne sont citées que pour diminuer les risques d'erreur dans les commandes. Les dessins et plans ne sont donnés qu'à titre indicatif et n'ont aucune valeur contractuelle. Ils peuvent être modifiés sans préavis. Les plans et échantillons qui nous sont adressés pour fabrications spéciales ne sont pas rendus.

CLAUSE ATTRIBUTIVE DE JURIDICTION

En cas de contestation, il est fait attribution expresse de juridiction au tribunal d'Annecy dont dépend notre siège, à l'exclusion de tout autre.

Copyright © Crylax 2020 – Reproduction même partielle interdite - Imprimerie interne